

# RAPPORT ANNUEL 2016

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS**



**Rapport mis à disposition  
du public à la communauté urbaine  
Grand Paris Seine & Oise**  
Immeuble Autoneum  
Rue des chevries  
78410 Aubergenville

**Monsieur Jean-Luc GRIS**  
*Vice-président délégué à la Gestion  
et à la Valorisation des déchets*

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>1 PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>3</b>
1.1 TERRITOIRE ET POPULATION .....	3
1.2 LA COMPETENCE DECHETS.....	5
1.3 ORGANISATION DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS.....	6
<b>2 LA COMMUNICATION RELATIVE A LA COMPETENCE DECHETS.....</b>	<b>8</b>
2.1 LES ENJEUX DE LA COMMUNICATION .....	8
2.2 2016 : UNE ANNEE DE TRANSITION.....	8
2.3 2017 : UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION A CONSTRUIRE .....	10
<b>3 LA PREVENTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS.....</b>	<b>11</b>
3.1 DEFINITIONS ET ENJEUX.....	11
3.2 EN 2016 : POURSUITE DES PROGRAMMES LOCAUX DE PREVENTION DES DECHETS.....	13
3.3 EN 2017 : UN ENGAGEMENT A HARMONISER SUR LE NOUVEAU TERRITOIRE DE LA CU GPS&O .....	14
<b>4 LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE .....</b>	<b>15</b>
4.1 LES DIFFERENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE .....	16
4.2 LES DIFFERENTS DISPOSITIFS DE CONTENANTS (PRE-COLLECTE).....	16
4.3 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PAP ET PAV PAR COMMUNE .....	18
4.4 LA COLLECTE EN DECHETERIE .....	19
4.5 SCHEMA DE GESTION DES FLUX DE DECHETS .....	21
SYNOPTIQUE DES FLUX DE DECHETS COLLECTES (SCHEMA DE GESTION) .....	21
4.6 LA COLLECTE : RESULTATS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS.....	22
4.5.1 Bilan des Ordures Ménagères résiduelles collectées (OMr).....	24
4.5.2 Bilan des emballages et les papiers recyclables.....	24
4.5.3 Bilan du verre.....	27
4.5.4 Bilan des déchets verts.....	27
4.5.5 Les déchèteries.....	27
4.5.6 Les encombrants .....	31
4.6 FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR : FILIERES REP .....	31
<b>5 INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT DES DECHETS.....</b>	<b>32</b>
5.1 L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE TRAITEMENT .....	32
5.2 LE TRAITEMENT DES DECHETS : LES INSTALLATIONS ET EXUTOIRES .....	34
5.3 LES DIFFERENTS MODES DE VALORISATION .....	37
<b>6 LES INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>38</b>
6.1 LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 .....	38
6.2 PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS PRESENTES PAR LES DELEGATAIRES .....	39
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>41</b>

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est un document réglementaire rassemblant les indicateurs techniques et financiers de gestion des déchets de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré de nouvelles dispositions, dont les modalités ont été précisées dans le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Le rapport 2016 portant sur le premier exercice de la CU GPS&O, les comparaisons avec l'année 2015 sont rendues difficiles par la variation de périmètre, le fait que les données relatives à certaines communes étaient manquantes et que d'autres, mentionnés dans les rapports 2015 des anciens EPCI, concernaient l'exercice 2014.

# 1 PRESENTATION GENERALE

## 1.1 Territoire et population

Née le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la fusion de 6 intercommunalités, Grand Paris Seine & Oise est la plus importante communauté urbaine de France. Fort de ses 500 km<sup>2</sup>, peuplé de plus de 400 000 habitants répartis dans 73 communes dont les pôles urbains de Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Poissy, ce territoire est relié à la capitale via l'A14, l'A13, la ligne J du Transilien et bénéficiera de l'arrivée du RER E EOLE en 2022. GPS&O est ainsi l'un des maillons stratégiques du Grand Paris, au cœur des grands projets de la vallée de la Seine. Aéronautique, automobile, robotique, écoconstruction, agriculture, facture instrumentale, enseignement supérieur font de ce territoire un laboratoire d'innovations.

Présidée par Philippe Tautou, maire de Verneuil-sur-Seine, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) compte 129 conseillers communautaires. Elle gère plusieurs compétences structurantes : mobilité et déplacements, développement économique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport, environnement, déchets, eau et assainissement.

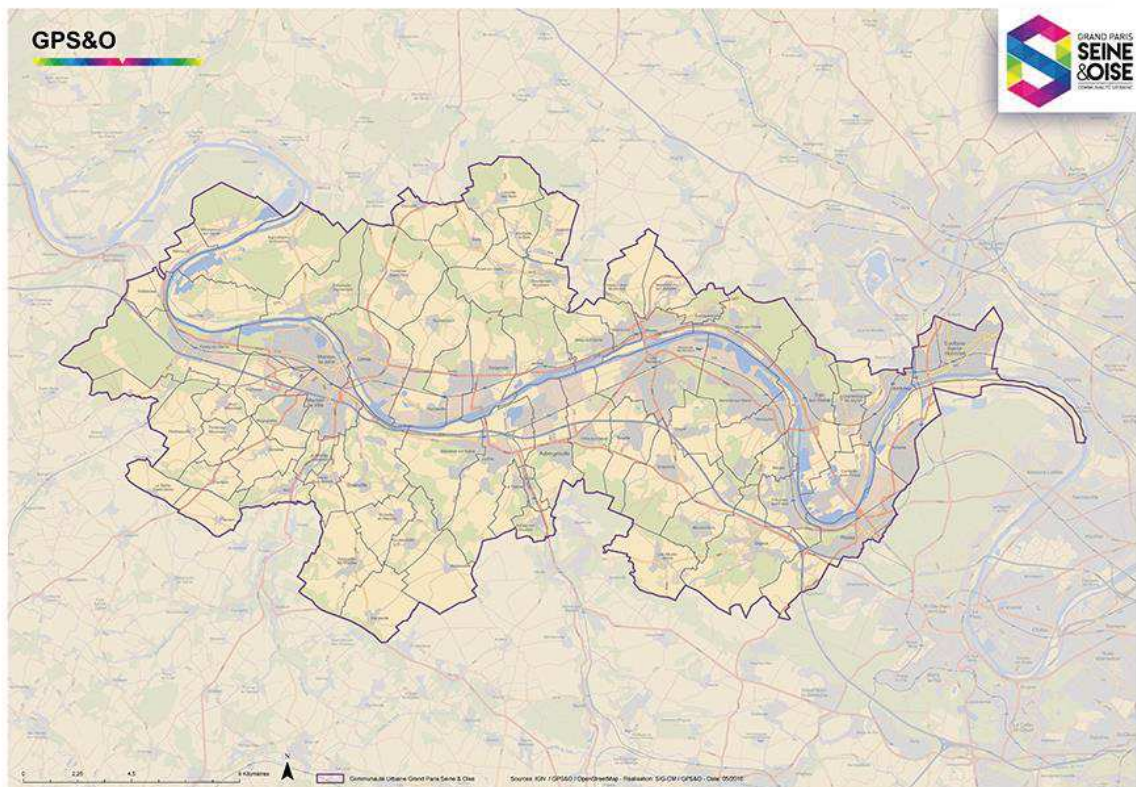
### LES ATOUTS DU TERRITOIRE

À l'heure de « Paris Métropole », au cœur des grands projets de la Vallée de la Seine (axe Seine / Paris - Normandie), l'emplacement stratégique de la Seine & Oise est un atout qui se trouve renforcé par la présence de grands projets de transports structurants de l'Ouest-Parisien : le Canal Seine Nord, le Port Seine Métropole Ouest, la Ligne Nouvelle Paris Normandie, le Grand Paris Express, le prolongement du RER E (Eole), la Tangentielle Ouest...

Relié à la capitale via l'A14 et l'arrivée du RER E EOLE en 2022, à 35 mn de Paris et à 25 mn de la Défense, le territoire de la « Seine & Oise » est l'un des maillons stratégiques du Grand Paris. Le territoire de la CU GPS&O offre un important potentiel de développement, notamment d'un point de vue économique. Il est en effet le bassin naturel d'expansion de la Défense, pour l'implantation d'entreprises connexes ou de sous-traitants. Alors même que la première couronne est saturée, « Seine & Oise » dispose d'un capital industriel important et d'une grande offre foncière.

## QUELQUES CHIFFRES

- Près de 500 km<sup>2</sup> de superficie
- 405 049 habitants
- 73 communes dont :
  - 10 communes de moins de 500 habitants
  - 28 communes de plus de 2500 habitants
  - 29 communes sur la rive droite de la Seine, 44 sur la rive gauche
- Environ 55 km de Seine
  - 18 îles
  - 18 franchissements (ponts routiers et ferroviaires, passerelles, viaducs...)
  - 2100 km de voiries



Le territoire de la CU GPS&O

## 1.2 La compétence déchets

La Communauté Urbaine, présidée par Monsieur Philippe TAUTOU, est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), géré par le Conseil communautaire composé de 129 conseillers représentant les 73 communes membres proportionnellement à leur population. Le bureau communautaire compte 15 vice-présidents et 6 conseillers délégués, dont Monsieur Jean-Luc GRIS, Vice-président délégué à la gestion et valorisation des déchets.

Le service public de gestion des déchets trouve son origine dans le pouvoir de police que détient le Maire et qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique.

Le Maire fixe les modalités de la collecte des déchets par le biais du règlement de collecte. Les communes et leurs groupements ont la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit d'une **compétence obligatoire**.

Les déchets peuvent être classés en plusieurs catégories, et peuvent selon celles-ci être pris en charge par différentes entités :

- **Les déchets ménagers** : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage.
- **Les déchets des activités économiques** : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage.
- **Les déchets municipaux**, ensemble des déchets dont la gestion relève de la compétence de la collectivité (déchets de la collectivité, des ménagers et déchets des activités économiques assimilés ménagers)



La création de la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a transféré de droit à la collectivité la compétence Gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ainsi, le Conseil communautaire est désormais compétent pour traiter l'ensemble des problématiques liées à cette compétence et ce sur l'ensemble du territoire, pour :

- ✓ L'ensemble des déchets produits par les ménages,
- ✓ Les déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en porte-à-porte ou en déchèterie. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (qu'ils soient d'origine artisanale ou commerciale) qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières. Cela exclue les déchets des collectivités (déchets des services municipaux, comme les déchets verts ou les déchets de nettoyage par exemple).

La compétence s'étend ainsi aux champs d'action suivants :

- ✓ La prévention (ou réduction) des déchets,
- ✓ La communication sur la gestion des déchets.
- ✓ La précollecte (ou conteneurisation) relative aux déchets ménagers et assimilés,
- ✓ La collecte des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ Le traitement des déchets ménagers et assimilés,

Elle est également compétente pour la réalisation des études, passations de marchés et travaux nécessaires dans ces domaines.

### **1.3 Organisation du service de gestion des déchets**

La mission « gestion des déchets » est assurée au sein de la Direction de la Maîtrise des Déchets. Elle est organisée en 3 pôles ou services, sous l'autorité du Directeur de la Maîtrise des déchets, Alexandre LAVIGOGNE, dépendant lui-même du Directeur Général des Services Techniques, Michel FOLLINET.

Les 3 pôles sont :

- Le pôle Production et Territoires, sous la responsabilité de Jean-Marie ROLLET : il a en charge le suivi de l'ensemble des activités de précollecte, de collecte et la gestion des déchèteries, en délégation ou en régie, sur l'ensemble de la CU GPS&O. Ceci implique la passation et le suivi de marchés publics, conventions et contrats, le suivi de l'exécution des prestations et la mise en œuvre d'optimisations,
- Le pôle Prévention et Communication, sous la responsabilité de David BEDIN, travaille à la définition d'une politique globale de prévention des déchets (réduction des tonnages et toxicité), en coordonnant les actions qui s'y rapportent. Il œuvre également, en étroite partenariat avec la Direction de la communication, à l'organisation, à l'échelle du territoire, de la communication et la sensibilisation des différents publics (administrés, public scolaire, associations, ...) sur la thématique de la gestion des déchets.
- Le pôle Stratégie et Développement, sous la responsabilité de Claire GIBIERGE (recrutée en 2017) pilote l'élaboration de la stratégie relative aux contrats et marchés, que ce soit en matière d'organisation ou d'échéance. Il assure aussi le l'alimentation de la réflexion globale sur la filière et ses différentes activités, dans l'objectif d'une optimisation économique et environnementale et de définition d'une feuille de route stratégique.

L'année 2016 constituant la première année d'exercice de la CU GPS&O, la priorité des actions s'est logiquement portée sur la continuité de service et la structuration des équipes, mais aussi le lancement des études pour l'élaboration de la feuille de route stratégique.



## 2 LA COMMUNICATION RELATIVE A LA COMPETENCE DECHETS

### 2.1 Les enjeux de la communication

Chaque habitant de la communauté urbaine a produit 324 kg d'Ordures ménagères et Assimilés (OMA) en 2016 et 530 kg si l'on prend en compte les encombrants et déchets verts collectés en porte à porte et les apports en déchèteries.

Il apparaît alors l'importance de l'information et de la sensibilisation qui sont données aux administrés, afin de trier les matériaux en vue du recyclage, mais aussi d'éviter de produire des déchets.

La communication s'articule ainsi autour de deux volets complémentaires :

- La prévention, pour limiter les quantités de déchets produits en accompagnant les citoyens vers de nouveaux modes de consommation, de nouveaux comportements d'utilisation et de réemploi.
- Le tri et la valorisation des déchets, afin d'améliorer la qualité du tri par de l'information sur les consignes de tri et le devenir des déchets.

Cette communication peut prendre plusieurs formes :

- La distribution et la mise à disposition de documents,
- La mise en service d'outils numériques d'information,
- La participation à des événements et expositions de sensibilisation,
- La construction et la réalisation d'animations en milieu scolaire et périscolaire.

### 2.2 2016 : une année de transition

L'année 2016 est une année de structuration pour l'ensemble des services de la communauté urbaine.

La communication relative aux déchets ne déroge pas à la règle. Un important travail de recensement des outils de communication émanant des anciennes collectivités a été mis en place. Une réflexion a, dès lors, été lancée afin de construire un plan de communication adapté et efficace, ainsi que les outils et livrables qui en découlent.

Parallèlement à ce travail, un audit juridique, technique et financier a été lancé en août 2016 sur l'ensemble de la filière Déchets. Un pan de cette mission d'audit est dévolu à la communication liée à la compétence de gestion des déchets.

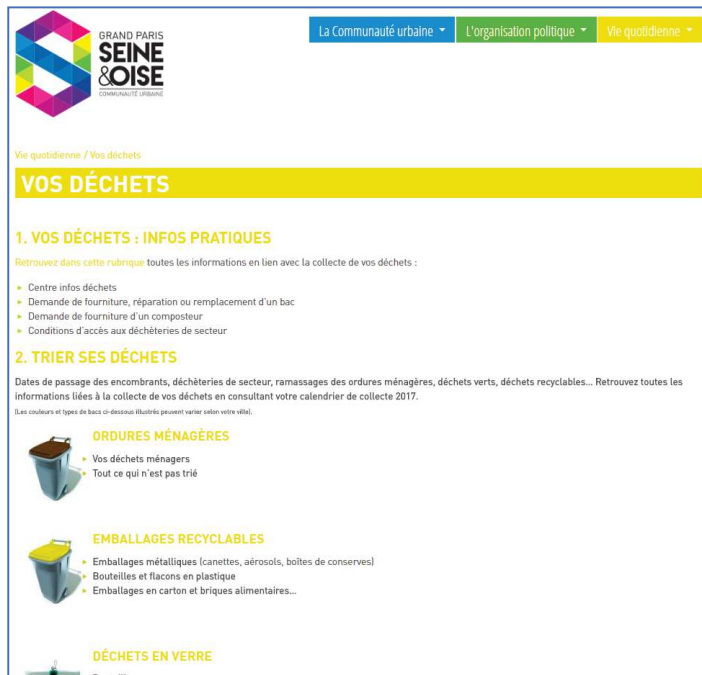
Fin 2016, un important travail a été mené afin d'uniformiser l'ensemble des calendriers de collecte distribués aux administrés de la Communauté Urbaine. Ces calendriers ont été distribués sur l'ensemble du territoire en décembre de cette même année.



*Un exemple de calendrier de collecte*

Une rubrique « Vos déchets » a également été mise en ligne sur le site internet de la Communauté Urbaine <http://www.gpseo.fr>. Elle a permis la mise à disposition d'informations générales sur le tri, mais aussi la mise en ligne de l'ensemble des calendriers de collecte.

Des téléservices (formulaire en ligne) sont disponibles pour les administrés souhaitant la fourniture ou la réparation de leur bac de collecte, la mise à disposition d'un composteur ou l'envoi d'un badge d'accès aux déchèteries (uniquement pour la partie Est du territoire).



*Visuel de la Rubrique « Vos déchets » sur le site internet de la Communauté urbaine*

Des animations scolaires sur les thématiques du tri, du recyclage, mais aussi de la prévention des déchets ont été dispensées à presque 6 000 élèves des classes élémentaires, collèges et lycées du territoire.

La Direction de la Maîtrise des déchets a également participé à plusieurs événements de sensibilisation aux thématiques liées à sa compétence : animations en pied d'immeuble, mise en service de nouveaux équipements de collecte, fêtes communales, etc.

### **2.3 2017 : une stratégie de communication à construire**

Des conclusions de l'audit mené sur l'ensemble de la compétence et du schéma directeur établi dans la continuité, découleront les grands principes de communication à appliquer à l'ensemble de la Direction. Cette stratégie devra être établie en cohérence avec le plan de communication général de la Communauté urbaine.

De nouveaux documents seront ainsi produits afin de répondre à l'ensemble des besoins des deux volets que sont la communication relative à la prévention et la communication sur le tri et la valorisation des déchets.

## 3 LA PREVENTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS

### 3.1 Définitions et enjeux

La prévention des déchets désigne l'ensemble des actions qui sont mises en place en amont de la collecte des déchets et qui permettent :

- ✓ De **réduire les quantités de déchets collectés** ;
- ✓ Et/ou de **réduire la nocivité des déchets collectés** ;
- ✓ Et/ou d'**améliorer le caractère valorisable des déchets** pour optimiser l'utilisation des ressources.

Des actions de prévention peuvent être mises en place tout au long du cycle de vie d'un produit :

- ✓ **Lors de l'extraction des matières premières et de la fabrication** : baisse des ressources utilisées et de leur toxicité, hausse des matières première secondaires intégrées aux procédés de production et de la recyclabilité des produits mis sur le marché ;
- ✓ En réduisant l'impact environnemental du **transport** : optimisation des déplacements, utilisation de transports alternatifs ;
- ✓ En réduisant l'impact environnemental généré par **la distribution** : hausse des circuits courts et des contenants recyclables ;
- ✓ Lors de **l'achat et de l'utilisation** : sacs réutilisables, produits en vrac, produits labellisés, services dématérialisés, etc. ;
- ✓ En favorisant **le réemploi et la réutilisation** pour allonger la durée de vie des produits et préserver les ressources qu'ils contiennent.

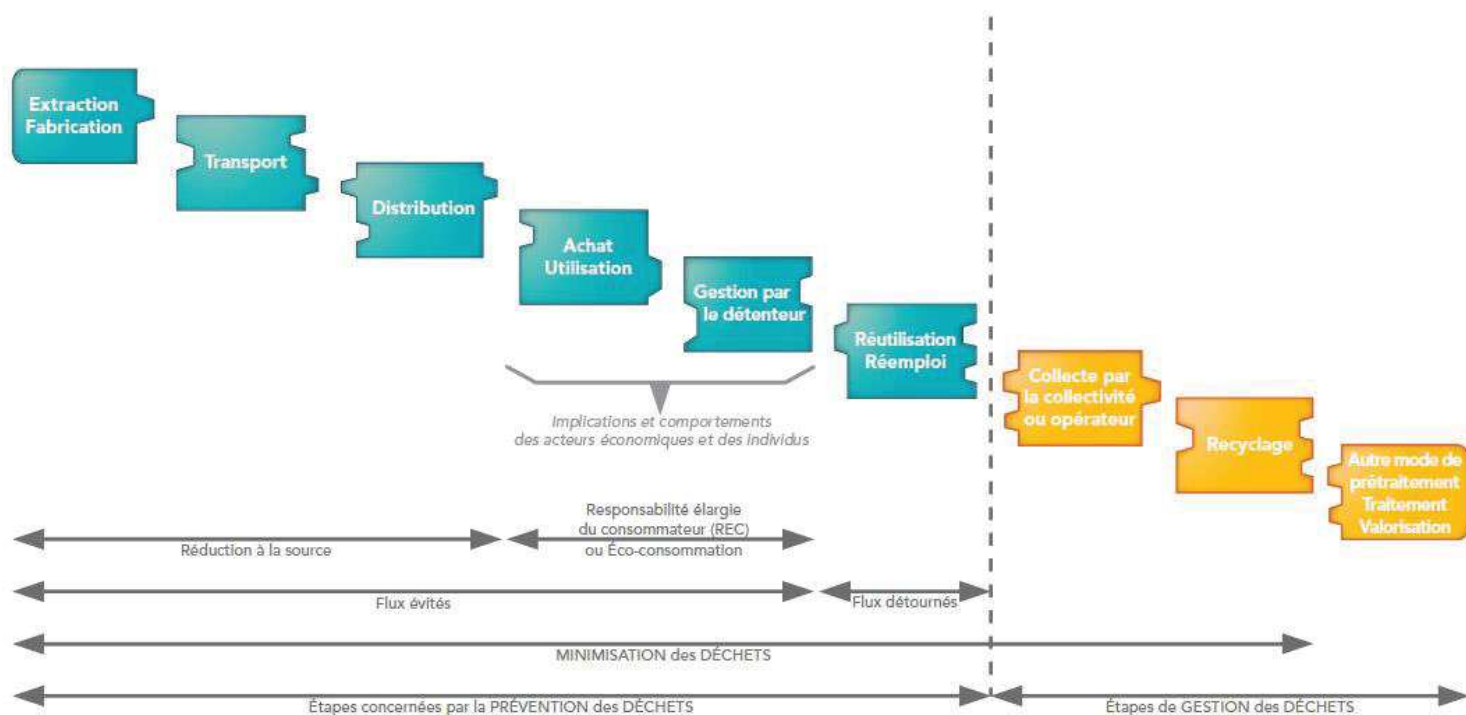


Schéma de la prévention des déchets, source ADEME

La prévention des déchets est au cœur de toutes les politiques de gestion des déchets pour plusieurs raisons :

- ✓ **D'un point de vue environnemental** d'abord, la prévention permet de limiter la consommation de ressources naturelles (eau, énergie, matière) et d'optimiser leur utilisation. Sobriété et efficacité dans l'utilisation des matières premières (dont certaines non renouvelables) permettent de réduire les pressions exercées sur notre environnement. En moyenne 1 kilogramme de déchet évité équivaut à 100 kilogrammes de ressources économisées.
- ✓ **D'un point de vue économique** ensuite, la prévention des déchets est synonyme d'économies puisqu'elle contribue à réduire les coûts générés par la collecte et le traitement des déchets. Les économies réalisées sont autant de dépenses en moins pour les collectivités et les citoyens, et les gains réalisés peuvent être injectés dans des programmes de R&D ou financer des projets d'éco-conception. De plus, les secteurs du réemploi et de la réutilisation sont générateurs d'emplois locaux.

- ✓ **D'un point de vue social** enfin, la prévention des déchets a de nombreuses retombées, comme l'éducation à l'environnement qui permet de responsabiliser les consommateurs, ou encore le réemploi et la réutilisation qui permettent de créer des emplois pour des travailleurs parfois non qualifiés.

### **3.2 En 2016 : poursuite des Programmes Locaux de Prévention des Déchets**

Sur le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, **quatre ex EPCI étaient engagés dans un contrat de performance** avec l'ADEME :

- ✓ la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS) ;
- ✓ la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) ;
- ✓ la Communauté d'Agglomération Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine CAPAC) ;
- ✓ la commune des Mureaux, qui appartenait à l'ancienne Seine-Vexin Communauté d'Agglomération (SVCA).

Ce contrat de performance reposait sur la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) : un programme d'actions de 5 ans visant à réduire de 7% la production individuelle d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).

Collectivité	Année PLPD en cours	Année de référence	Evolution de la réduction d'OMA/hab.	Evolution de la réduction de DMA/hab.
<b>CA2RS</b>	4	2011	-11.2%	+4%
<b>CAMY</b>	5	2009	-12,1%	-7,4%
<b>CAPAC</b>	4	2011	-3.1%	+1.8%
<b>Les Mureaux</b>	5	2010	-5,66%	-1%

*Etat d'avancement des PLPD en cours sur le territoire de la Communauté urbaine*

Les opérations de prévention des déchets menées en 2016 reposent principalement dans la poursuite des actions déjà mises en place dans le cadre des PLPD, sur 4 grandes thématiques de sensibilisation définies par l'ADEME :

Famille d'action ADEME	Actions engagées	Gisement concerné	Potentiel de réduction	Résultats
Développement de l'exemplarité de la collectivité	Réduction de la consommation de papier bureautique	Papiers de bureau de la collectivité	-2 kg/hab/an	En cours de mise en place
Promotion des actions emblématiques nationales	Réduction de la production de déchets fermentescibles	Déchets organiques de cuisine et de jardin	-30 kg/hab/an	7 770 composteurs distribués depuis le lancement des PLPD
Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	Communication auprès du grand public et du public scolaire	Tous flux		- Participation à 20 évènements - Environ 6 000 élèves sensibilisés
Développement d'actions d'évitement de la production de déchets	Collecte et valorisation du textile	Textile usagé	-3 kg/hab/an	1 300 tonnes de vêtements collectés sur l'ensemble du territoire en 2016

Les actions de prévention des déchets en 2016

### 3.3 En 2017 : un engagement à harmoniser sur le nouveau territoire de la CU GPS&O

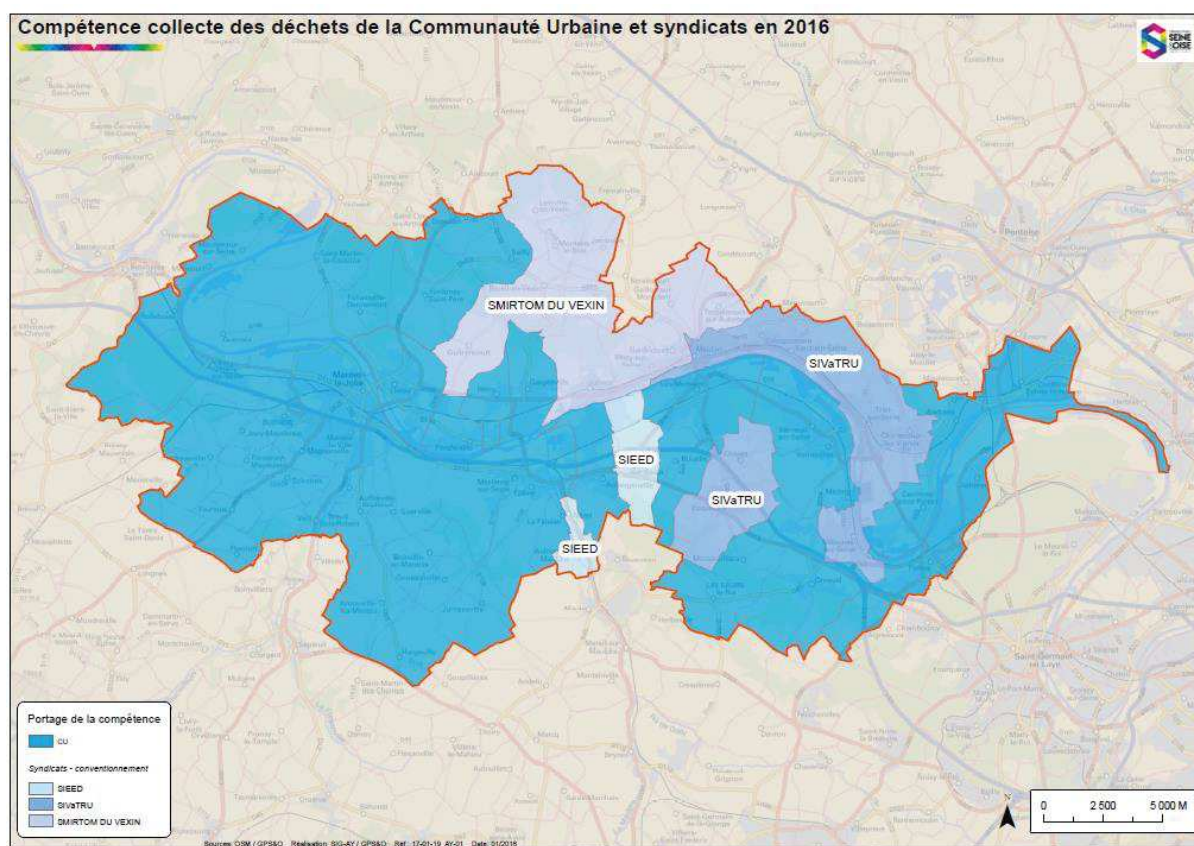
Afin d'organiser, de structurer, d'harmoniser les opérations de prévention déjà menées et à venir sur le nouveau territoire, plusieurs missions d'audit sont en cours :

- ✓ **Août 2016** : Lancement d'un audit juridique, technique et financier sur l'ensemble de la filière Déchets (précollecte, collecte et traitement) et ses différentes activités. Il a pour but de définir la construction de scénarios d'optimisation et de financement du service public. Puis de travailler à l'élaboration d'un schéma directeur global de la filière déchets, support de la stratégie et de la mise en œuvre de la politique publique de gestion des déchets à l'horizon 10/15 ans.
- ✓ **Septembre 2017** : Réalisation d'un audit d'analyse de la situation actuelle en matière de prévention des déchets, et de construction d'un plan d'actions pluriannuel de prévention des déchets.

## 4 LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

L'année 2016 constitue également une année de transition pour la compétence collecte. La CU GPS&O exerce cette compétence depuis sa création, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais pour garantir une pleine continuité de service, il a été décidé de maintenir, sur cette année, son exécution par les syndicats concernés, dans le cadre de conventions de gestion transitoire.

La carte ci-dessous présente la réalité de cet exercice par entité pour 2016.



### Exercice de la compétence collecte en 2016 (CU GPS&O ou syndicats via convention)

En 2016, la compétence est exercée à 85 % par la CU GPS&O et à 15 % par des syndicats via convention. La reprise de l'ensemble des activités de collecte réalisées par les syndicats est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.



## **4.1 Les différents dispositifs de collecte**

Trois types de collectes existent sur le territoire de la CU GPS&O :

- La collecte en porte à porte : le point d'enlèvement est situé à proximité du domicile ou du lieu de production des déchets. Un contenant est généralement affecté à un usager ou un groupe d'usagers identifiés,
- La collecte en apport volontaire : le dispositif de collecte est implanté sur le domaine public. Il est mis librement à la disposition des usagers, notamment à ceux ne pouvant disposer de bacs ou pour lesquels la collecte en porte-à-porte s'avère inappropriée.
- En déchèterie : notamment pour certains déchets non collectés en porte à porte ou apport volontaire, en raison de leur volume ou nature (Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques (DEEE) comme les appareils électroménagers, encombrants de type vitre ou fenêtre, déchets dangereux spécifiques (DDS), comme les peintures ou solvants, etc.).

## **4.2 Les différents dispositifs de contenants (pré-collecte)**

La pré-collecte désigne l'ensemble des moyens proposés aux usagers pour présenter leurs déchets à la collecte.

Selon le type de déchets, le type d'habitat, et parfois la commune, les dispositifs proposés aux habitants pour présenter leurs déchets à la collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire peuvent être différents.

### **LA DOTATION EN BACS**

Lorsque la dotation des bacs est possible, le volume mis à disposition dépend du type d'habitat (pavillonnaire ou collectif), du nombre d'habitants par foyer, de l'accessibilité, de la place de stockage disponible, etc.

### **LA DOTATION EN SACS**

Certains flux, comme la collecte des déchets verts (déchets de jardin) peuvent donner lieu à distribution de sacs en papier compostables.

### **L'INSTALLATION DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE**

Plusieurs communes du territoire disposent de bornes d'apport volontaire enterrées sur leur territoire. Ces bornes peuvent être installées, selon la configuration des sites et la typologie d'habitat. Il s'agit en général de tissu urbain dense, peu adapté à la collecte traditionnelle en bacs.

Le tableau suivant synthétise les différents modes de collecte et contenants, par flux collecté, pouvant être présents sur le territoire de la communauté urbaine.

	Mode de Collecte			Type de contenant			
	PAP	PAV	Déchèterie	Aucun	Sacs plastiques	Bacs	Sacs biodégradables
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	X	X			X	X	
<b>Verre</b>	X	X	X			X	
<b>Emballages journaux magazines</b>	X	X	X			X	
<b>Papier</b>	X	X	X			X	
<b>Déchets de jardin</b>	X		X			X	X
<b>Encombrants</b>	X		X	X			
<b>Déchets dangereux</b>			X	X			
<b>Gravats</b>			X	X			
<b>DEEE (petits et gros)</b>			X	X			
<b>Textiles</b>		X	X	X			

Les modes de collecte et contenants par flux sur le territoire de la CU GPS&O

Pour mémoire, des composteurs sont également fournis aux habitants souhaitant composter leurs déchets organiques de manière autonome.

Il est également à signaler que des dispositifs de pré collecte peuvent exister, sans que la collectivité n'ait à en assurer la gestion (pré collecte, collecte, traitement). C'est par exemple le cas des bornes de collecte pour les Textiles, Linges de maison, Chaussures et maroquinerie (TLC), comme celles déployées par la société de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) « Le Relais ».

Concernant le long terme, la conteneurisation du territoire se poursuit, avec pour objectif, l'amélioration de la salubrité publique, la diminution des risques d'accidents de travail des agents de collecte, répondant ainsi aux recommandations de la CRAM pour ce secteur d'activité professionnelle (R437), ou bien encore la facilité pour optimiser la fréquence de collecte.

## 4.3 L'organisation de la collecte en PAP et PAV par commune

### LA COLLECTE EN PORTE A PORTE (PAP)

Le résumé ci-dessous indique la plage de fréquences de collecte, pouvant être rencontrées, par flux, sur l'ensemble des communes de la CU GPS&O. La fréquence est précisée par le facteur CX, X étant le nombre de collectes par semaine.

Flux	Collecte en Porte à Porte	Collecte en Porte à Porte
<b>Ordures ménagères</b>	de C1 à C2 voir C3 à C6 pour des collectifs denses et hyper-centre	C1
<b>Emballages recyclables</b>	de C0,5 à C1	de C0,25 à C1
<b>Verre</b>	de C0,5 à C1	de C0,25 à C0,5
<b>Papier</b>	C0,5	C0,5
<b>Déchets verts</b>	de C0,5 à C1 selon période	
<b>Encombrants</b>	De 2x/an à 1x/mois	

#### Plage de fréquences de collecte, par flux sur le territoire de la CU GPS&O

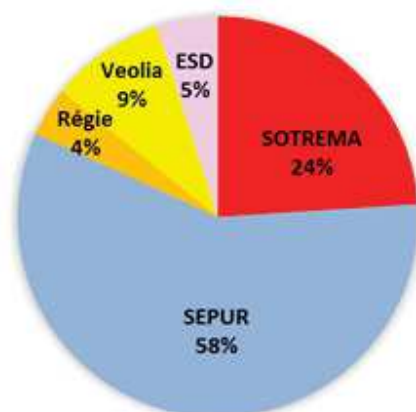
Les communes de la CU GPS&O sont collectées en porte à porte par les prestataires suivants :

- Europe Service Déchets (ESD),
- SEPUR,
- SOTREMA,
- VEOLIA (OTUS).

Seule la commune de Limay est collectée en régie.

L'ensemble des flux (ordures ménagères, emballages recyclables, verre, papier, déchets verts, encombrants) est collecté par le même prestataire.

Le diagramme circulaire ci-dessous présente la répartition des différents prestataires exerçant la collecte en porte à porte sur le territoire de la CU GPS&O, en fonction de la population desservie.



Les différents prestataires exerçant la collecte sur le territoire de la CU GPS&O (% population desservie)

#### LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Les points d'apport volontaire installés sur les communes de la CU GPS&O sont collectés par les prestataires suivants :

- Europe Service Déchets (ESD),
- SEPUR,
- SOTREMA,
- VEOLIA (OTUS).

L'ensemble des points d'apports volontaires tous flux confondus (ordures ménagères, emballages recyclables, verre, papier) est collecté par le même prestataire.

#### 4.4 La collecte en déchèterie

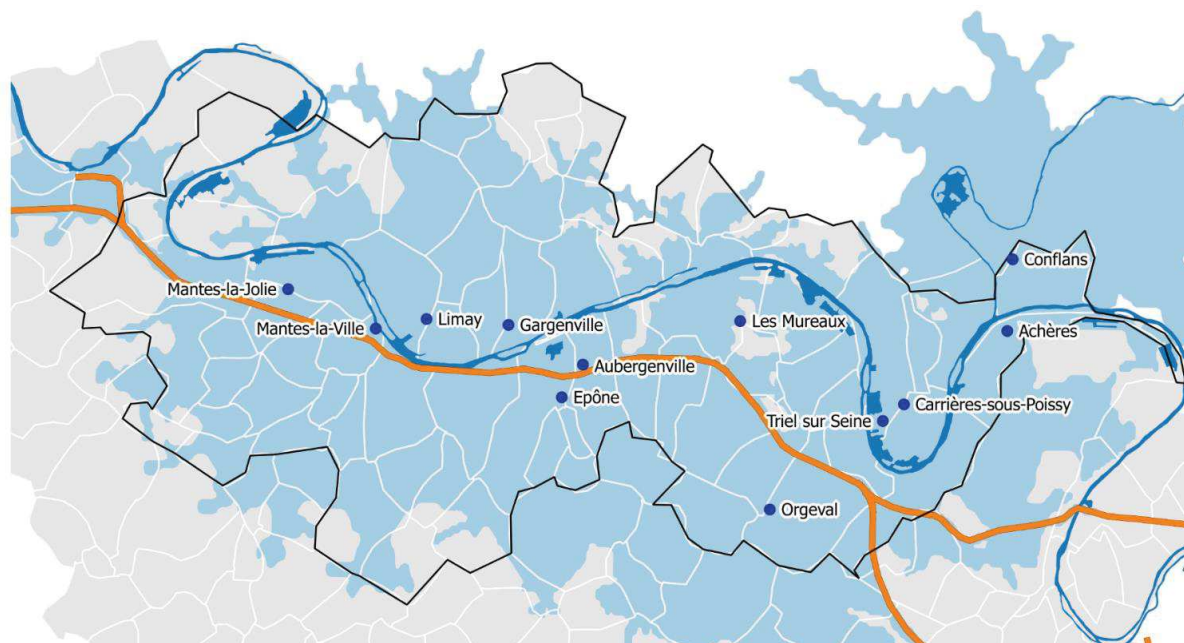
La CU GPS&O compte, en 2016, onze déchèteries sur son territoire, accessibles aux particuliers et pour certaines aux professionnels (sous conditions).

Ces onze déchèteries sont les suivantes :

- Mantes-la-Jolie (Les Closeaux),
- Limay,
- Gargenville (gérée par le SMIRTOM),
- Epône (gérée par le SMIRTOM),
- Aubergenville,
- Les Mureaux,
- Orgeval,
- Triel-sur-Seine (gérée par le SIVaTRU),
- Carrières-sous-Poissy (gérée par le SIDRU),
- Achères,
- Conflans-Sainte-Honorine.

Citons, pour mémoire, la déchèterie de Mantes-la-Ville (La Vaucouleurs), en travaux en 2016 et qui a ouvert en 2017.

A cela s'ajoutent deux déchèteries en dehors du territoire de la collectivité, accessibles, via convention avec le SMIRTOM du Vexin (Freneuse et Vigny).



NB : ouverture de la déchèterie de Mantes-la-Ville en 2017.

*Le réseau de déchèteries de la Communauté urbaine GPS&O (hormis Méricourt et Vigny, accessibles par convention avec le SMIRTOM du Vexin)*

Les déchèteries sont des centres d'apport volontaire de déchets triés. Elles accueillent les usagers afin de leur permettre de déposer gratuitement leurs déchets non collectés en raison de leur volume ou leur nature et de leur apporter une valorisation optimale.

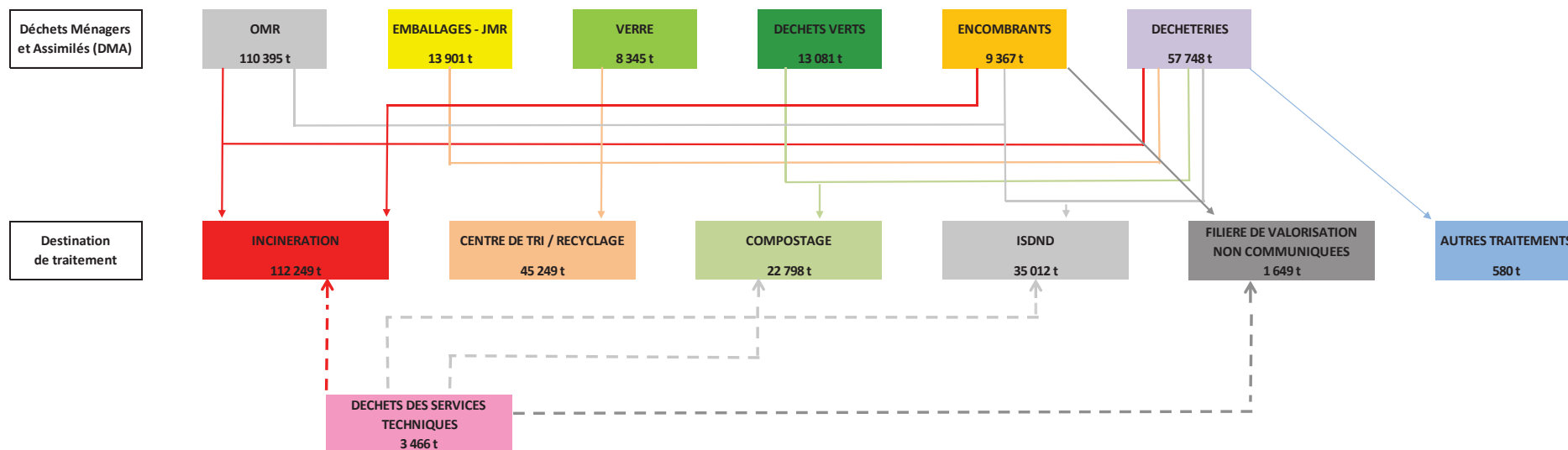
La déchèterie est donc un mode de collecte adapté pour des déchets encombrants et des déchets spécifiques, notamment en raison de leur toxicité.

Les autres déchets acceptés sont les : cartons et papiers, déchets spéciaux, ferrailles, huiles, pneus, verre, métaux, bois, plâtre, appareils électriques et électroniques, piles et batteries, fenêtres, mobiliers, textiles, polystyrène, déchets végétaux et gravats.

Dans le cadre de la mission d'audit sur la filière déchets, lancée en 2016, l'ensemble des déchèteries du territoire de la CU GPS&O ont été visitées. Ces visites avaient pour objectif de réaliser un audit fonctionnel, d'identifier les mises aux normes ou modernisations à envisager. Ces éléments ont permis d'alimenter la préparation du budget primitif 2017, en budgétant les actions urgentes (quelques opérations de mises aux normes) et la Planification Pluriannuelle des Investissements (PPI).

## 4.5 Schéma de gestion des flux de déchets

Le schéma ci-dessous (ou synoptique) synthétise les modalités de gestion des différents types de flux de déchets sur le territoire de la CU GPS&O.



*Synoptique des flux de déchets collectés (schéma de gestion)*

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux.

## 4.6 La collecte : résultats quantitatifs et qualitatifs

Le figuré ci-dessous, extrait d'une enquête de l'ORDIF décrit ce que sont les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), qui sont composés :

- Des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des emballages et papiers, du verre, des biodéchets,
- Et des déchets occasionnels : déchets verts, encombrants, autres collectes séparées et déchèteries.



*La caractérisation des flux de déchets*

[http://www.ordif.com/sites/ordif/files/document/publication/enquete\\_dma\\_2014.pdf](http://www.ordif.com/sites/ordif/files/document/publication/enquete_dma_2014.pdf)

## BILAN DES DECHETS COLLECTES EN 2016

Le tableau ci-dessous décompose par flux, l'ensemble des tonnages collectés en 2016 sur le territoire de la CU GPS&O.

Flux de déchets collectés	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Evolution 2015/2016	Ratio en kg/hab 2016	Données Yvelines 2012	Données Ile-de-France 2014	Données France 2011
Ordures ménagères résiduelles	107 458 t	110 394 t	2,73%	269,55	262	293	288
Emballages (dont verre) et Journaux-Magazines	21 888 t	22 247 t	1,64%	54,32	65	55	77
<b>Sous-total Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)</b>	<b>129 346 t</b>	<b>132 641 t</b>	<b>2,55%</b>	<b>324</b>	-	-	-
Déchets verts en PAP	12 037 t	13 082 t	8,68%	31,94	40	21	19
Encombrants en PAP	7 738 t <sup>1</sup>	9 368 t	21,07%	22,87	23	24	12
Déchèterie	34 289 t	57 748 t	NS <sup>2</sup>	141,00	85	68	195
Déchets dangereux des ménages AV	21 t	19 t	NS	0,05	-	2	-
Textiles AV	538 t	844 t	NS	2,06	1	-	-
Déchets communaux	3 695 t	3 466 t	NS	8,46	-	-	-
<b>Sous-total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)</b>	<b>58 317 t</b>	<b>84 527 t</b>	<b>NS</b>	<b>206</b>			
<b>Total</b>	<b>187 663 t</b>	<b>217 168 t</b>	<b>NS</b>	<b>530</b>	<b>476</b>	<b>464</b>	<b>590</b>

<sup>1</sup>Tonnage collecté sur Conflans-Sainte-Honorine non connu pour l'année 2015

<sup>2</sup>NS : Non Significatif

### Tonnage des flux collectés sur le territoire de la CU GPS&O en 2016

La comparaison des tonnages avec l'année 2015 est peu pertinente sur certains flux (DMA notamment), étant donné certaines données manquantes pour 2015.

Sur l'année 2016, les tonnages collectés tous flux confondus s'élèvent à 217 168 tonnes.

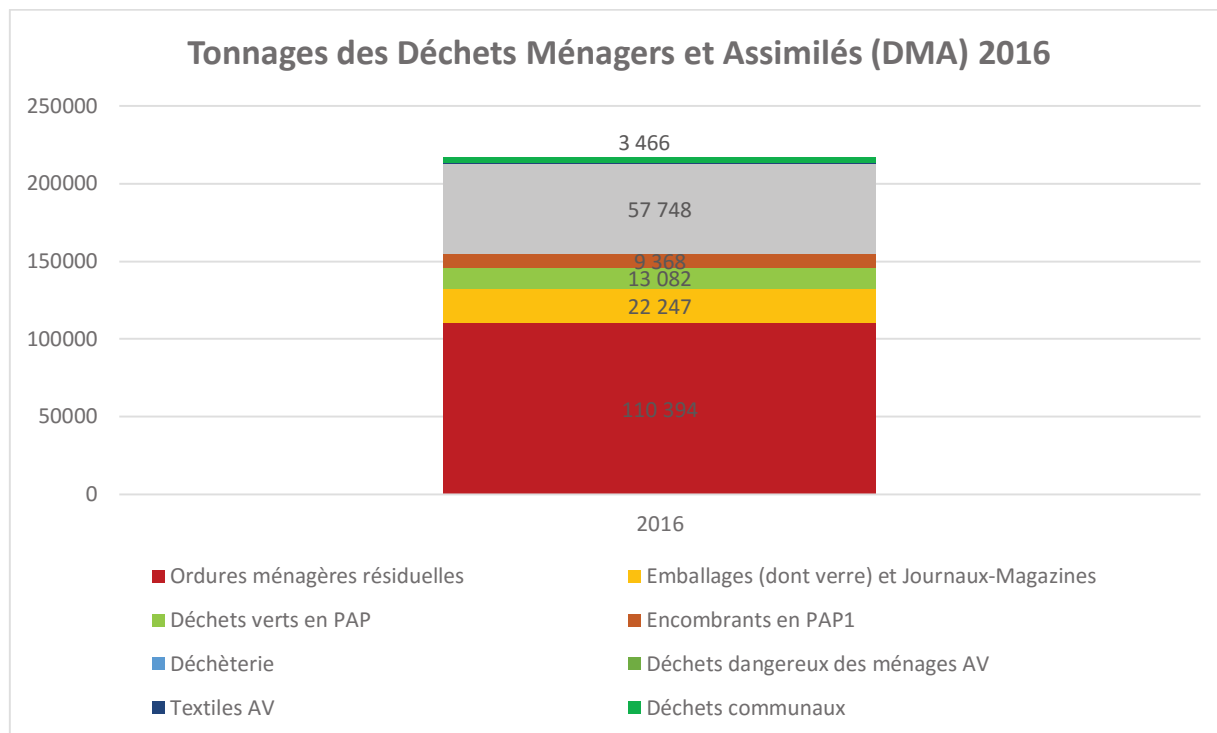
Chaque habitant de la communauté urbaine a produit 324 kg d'Ordures ménagères et Assimilés (OMA) en 2016 et 530 kg si l'on prend en compte les encombrants et déchets verts collectés en porte à porte et les apports en déchèteries (355 kg si l'on ajoute seulement les déchets verts collectés en porte à porte).

Entre 2015 et 2016, les OMA collectées ont augmenté de 2,55% du fait de l'augmentation des ordures ménagères (+2,73%) et des emballages et journaux (+1,64%).

13 901 t d'emballages et journaux ont été collectées ainsi que 8 345 t de verre, soit 10% des DMA collectés. Les ordures ménagères représentent à elles seules plus de 50 % des DMA.



Le graphique qui suit reprend la ventilation du tonnage de DMA collectés, par nature.



Tonnages de DMA collectés sur le territoire de la CU GPS&O en 2016

#### 4.5.1 Bilan des Ordures Ménagères résiduelles collectées (OMr)

Le tonnage d'OMR collectées en 2016 dépasse les 110 000 t et progresse de 2,7 % en valeur brute, entre 2015 et 2016, ce qui explique la majeure partie de la hausse des tonnages d'OMA collectées.

Le ratio de production par habitant est légèrement inférieur à 270 kg/an, ce qui le positionne sensiblement en-dessous de la moyenne francilienne 2014.

#### 4.5.2 Bilan des emballages et les papiers recyclables

##### LES TONNAGES COLLECTES

La collecte des emballages et papiers recyclables progresse de 1,64 %, ce qui traduit une hausse de la captation de ce gisement, alors même que la collecte du verre tend à s'éroder régulièrement. Le ratio de collecte par habitant, de 54 kg/an est conforme à la moyenne francilienne 2014.

## TAUX DE REFUS ET TONNAGES RECYCLES

En 2016, le taux de refus ou taux moyen d'indésirables issus des caractérisations entrantes des communes de la CU GPS&O s'élève à 21,63 %.

Ce chiffre est obtenu par la moyenne, des caractérisations mensuelles effectuées, sur les tonnages d'emballages recyclables entrant en centres de tri. Cette opération a pour objectif de déterminer les proportions des différentes catégories de matières retrouvées dans un échantillon. Le taux de refus est calculé selon le ratio suivant :

$$\text{Poids des refus de tri de l'échantillon entrant} / \text{Poids de l'échantillon entrant prélevé}$$

Un autre indicateur permet de connaître la qualité du gisement d'emballages recyclables, il s'agit du taux de refus ou taux d'indésirables réel. Il correspond à la part non-revalorisable sortant de la chaîne de tri envoyée en incinération.

Le taux de refus réel est calculé selon le ratio suivant :

$$\text{Poids des refus de tri sortant} / \text{Poids des tonnages sortants}^*$$

\*(Poids des tonnages envoyées en filières de recyclage + Poids des refus de tri)

En 2016, le taux de refus réel calculé pour l'ensemble des communes de la CU GPS&O est de 18,71%.\* Attention ce taux ne prend pas en compte la part des « Gros de Magasins » et doit donc être interprété avec la plus grande vigilance.

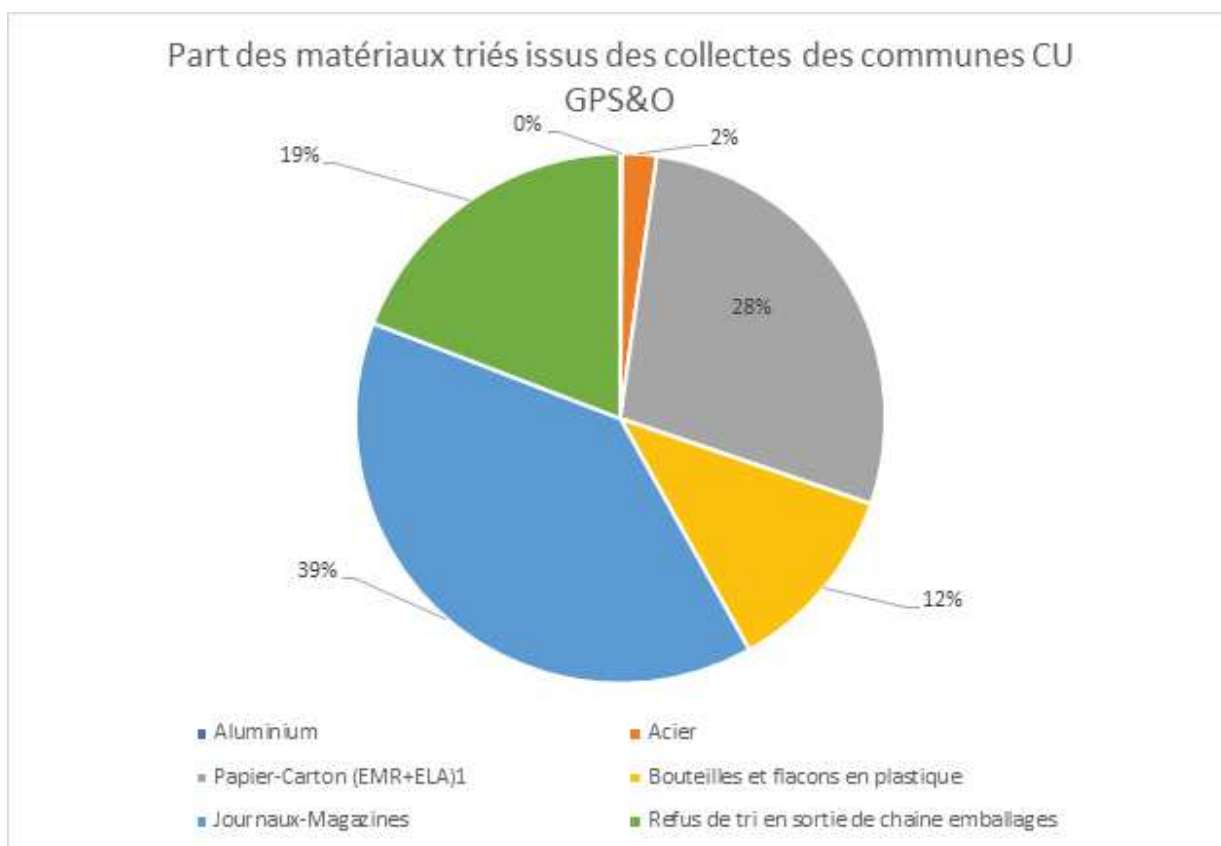
\*sans la part des Gros de Magasins

Les performances de tri de la collectivité, par flux, sont les suivantes :

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Evolution 2015/2016	Ratio en kg/hab 2016	Données Ile-de-France 2011 (en kg/hab)	Données France 2011 (en kg/hab)
Aluminium	3 t	14 t	NS	0,03	0,5	0,3
Acier	41 t	252 t	NS	0,62	6	5
Papier-Carton (EMR+ELA)1	337 t	3 375 t	NS	8,24	6,9	9,2
Bouteilles et flacons en plastique	156 t	1 405 t	NS	3,43	2,7	3,6
Verre	902 t	8 032 t	NS	19,61	20,9	29,8
Journaux-Magazines	558 t	4 690 t	NS	11,45	18	19,7
Gros de magasins	39 t	98 t	NS	NS	-	-
<b>Total</b>	<b>3 711 t</b>	<b>18 150 t</b>	<b>NS</b>	<b>44,32</b>	<b>55</b>	<b>68</b>
Refus de tri en sortie de chaîne emballages	0,0 t	2 306 t	NS	5,63	-	-
Taux de refus issus des caractérisations entrantes 2016	NS	21,63%	NS	-	-	-
Taux de refus issus du flux sortant 2016 (sans Gros de Magasin)	NC	18,71%	-	-	-	-

NS : Non spécifique

### Tonnages sortants des centres de tri



### Part des matériaux sortants des chaînes de tri (emballages recyclables et JRM, hors verre)

Pour mémoire, le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) fixe un objectif de taux de refus à 20 % en 2015 et 15 % en 2019. Le taux de recyclage doit, quant à lui atteindre 75 % du gisement d'emballages ménagers (verre compris) mis sur le marché en 2019. En outre, d'autres objectifs de valorisation ont été introduits par la Loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) d'août 2015 : 55 % de valorisation matière en 2020 et 65 % en 2025.

La diminution du taux de refus est un objectif important pour 2017. Parmi les actions pouvant être mises en œuvre, on peut citer : le développement des outils de communication (autocollants pour bacs, affiches pour locaux déchets, avec consignes de tri, etc.), l'intensification des suivis de collecte et actions des collecteurs, afin d'éviter de collecter des bacs trop mal triés. L'amélioration de la performance des centres de tri, peut également améliorer légèrement la valorisation matière.

### 4.5.3 Bilan du verre

La collecte du verre s'effectue en apport volontaire ou en porte à porte. Elle représente 8 345 tonnes sur 2016, pour un ratio par habitant de 20,4 kg/an.

Rappelons que le PREDMA fixe comme objectif l'atteinte d'un ratio de collecte des emballages en verre de 30,3 kg/hab en 2019 : avec 20,4 kg/hab/an en 2016, la CU GPS&O se situe dans la moyenne francilienne (21 kg/hab en Ile de France), mais dispose d'une marge de progression.

L'amélioration de la fonctionnalité des dispositifs de précollecte et la qualité du maillage (notamment pour l'apport volontaire) sont des pistes essentielles pour améliorer la captation de ce flux.

### 4.5.4 Bilan des déchets verts

Les déchets verts collectés en porte à porte en 2016 représentent plus de 13 000 tonnes, en progression de 8,68 % par rapport à 2015. Une partie des déchets verts est aussi collectée en déchèteries.

La saisonnalité et les variations climatiques influent sensiblement sur les quantités collectées.

Le déploiement du compostage individuel avec la mise à disposition des habitants de composteurs et de formations ou d'informations sur cette pratique est un levier important de réduction des déchets verts (et biodéchets) collectés et traités par le service public, ce qui diminuera d'autant l'impact environnemental de ce flux.

### 4.5.5 Les déchèteries

En 2016, le territoire de la CU GPS&O compte 11 sites, auxquels il faut ajouter deux déchèteries situées hors territoire (Freneuse et Vigny, accessibles par convention avec le SMIRTOM du Vexin).

L'accès est gratuit pour les particuliers. Six déchèteries n'acceptent que les particuliers. Les 7 autres accueillent également les professionnels, contre facturation selon la nature et le poids des déchets déposés.

Le tableau ci-dessous indique la fréquentation des différentes déchèteries du réseau CU GPS&O.

Nombre total de visites annuelles	2016	Commentaires
AZALYS	22 420	Professionnels + particuliers
Achères	16 751	Particuliers (Achères + Maisons-Laffitte)
Conflans	50 000	Particuliers
Mantes la Jolie	80 450	Particuliers
Les Mureaux	9 240	Professionnels + particuliers
Aubergenville	10 067	Professionnels + particuliers
Limay	20 000	Particuliers
Orgeval	NC	Professionnels + particuliers
Epône	30 415	Professionnels + particuliers
Gargenville	29 668	Professionnels + particuliers
Vigny	31 018	Professionnels + particuliers
Freneuse	NC	NC
SIVATRU	18 688	Particuliers
<b>TOTAL</b>	<b>300 029</b>	

NC : Non communiqué

#### Fréquentation annuelle par déchèterie

Les fréquentations des déchèteries de Freneuse et d'Orgeval ne sont pas connues. La fréquentation annuelle, qui représente plus de 300 000 visites est donc sous-estimée.

Précisons que certaines déchèteries acceptent aussi les habitants de communes hors CU GPS&O, comme par exemple les sites de Triel-sur-Seine (SIVaTRU), Achères ou encore Carrières-sous-Poissy (SIDRU).

Les apports en déchèteries sont encadrés par un règlement qui fixe des limites au niveau des quantités et interdit certains apports.

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par déchèterie, tous flux confondus.

Tonnages collectés par site	2015	2016	Evolution 2015/2016
Carrières-sous-Poissy (SIDRU-AZALYS)	6 108 t	5 902 t	-3,37%
Achères	2 442 t	2 565 t	5,04%
Conflans	6 386 t	7 265 t	NS
Mantes la Jolie	11 894 t	10 353 t	-12,95%
Les Mureaux	4 374 t	4 381 t	NS
Aubergenville	3 107 t	3 543 t	NS
Limay	NC	8 313 t	NS
Orgeval	1 878 t	2 131 t	13,49%
Epône	2 044 t	2 479 t	21,28%
Gargenville	4 672 t	4 373 t	-6,41%
Freneuse	NC	NC	NC
Triel-sur-Seine (SIVaTRU)	4 480 t	5 450 t	21,65%
Vigny	964 t	992 t	2,88%
<b>TOTAL</b>	<b>48 349 t</b>	<b>57 748 t</b>	<b>NS</b>

NC : Non communiqué

NS : Non significatif

*Tonnages collectés par déchèterie en 2016, tous flux confondus*

Des données manquent sur certains sites et flux ce qui ne permet pas d'établir précisément les évolutions par rapport à l'année N-1.

Sur certains sites, nous pouvons constater des variations importantes (Epône 21,28%, SIVaTRU 21,65%, Orgeval 13,49%, Mantes-la-Jolie -12,95%) induites par les évolutions des tonnages gravats et tout-venant conséquentes car elles représentent 30% et 44% des tonnages collectées.

Les déchèteries n'acceptent pas les mêmes flux, par exemple les filières du bois et des pneus ne sont installées que sur certains sites, d'autres possèdent la filière REP Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), filière qui est cours d'installation sur d'autres sites.

La déchèterie des Mureaux n'accepte pas les déchets végétaux car une végétrie est installée sur le territoire permettant de traiter les déchets végétaux des Muriatins, ainsi que ceux résultant du travail des jardiniers municipaux.

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par flux, toutes déchèteries confondues.

Total par flux (toutes déchèteries confondues)	2015	2016	Part % 2016	Evolution 2015/2016
Bois	2 292 t	2 877 t	5%	NS
Carton	537 t	623 t	1%	NS
Ferraille	814 t	1 144 t	2%	NS
Déchets dangereux	428 t	394 t	1%	NS
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) <sup>1</sup>	0 t	185 t	0%	-
DEEE	474 t	735 t	1%	NS
Déchets verts	7 227 t	8 642 t	15%	NS
Gravats	16 196 t	17 136 t	30%	NS
Pneus	52 t	58 t	0%	10,59%
Textiles	49 t	87 t	0%	NS
Tout venant	19 718 t	25 110 t	44%	NS
Réemploi <sup>2</sup>	41 t	48 t	0%	16,56%
<b>Total</b>	<b>47 828 t</b>	<b>57 037 t</b>	<b>100%</b>	<b>NS</b>

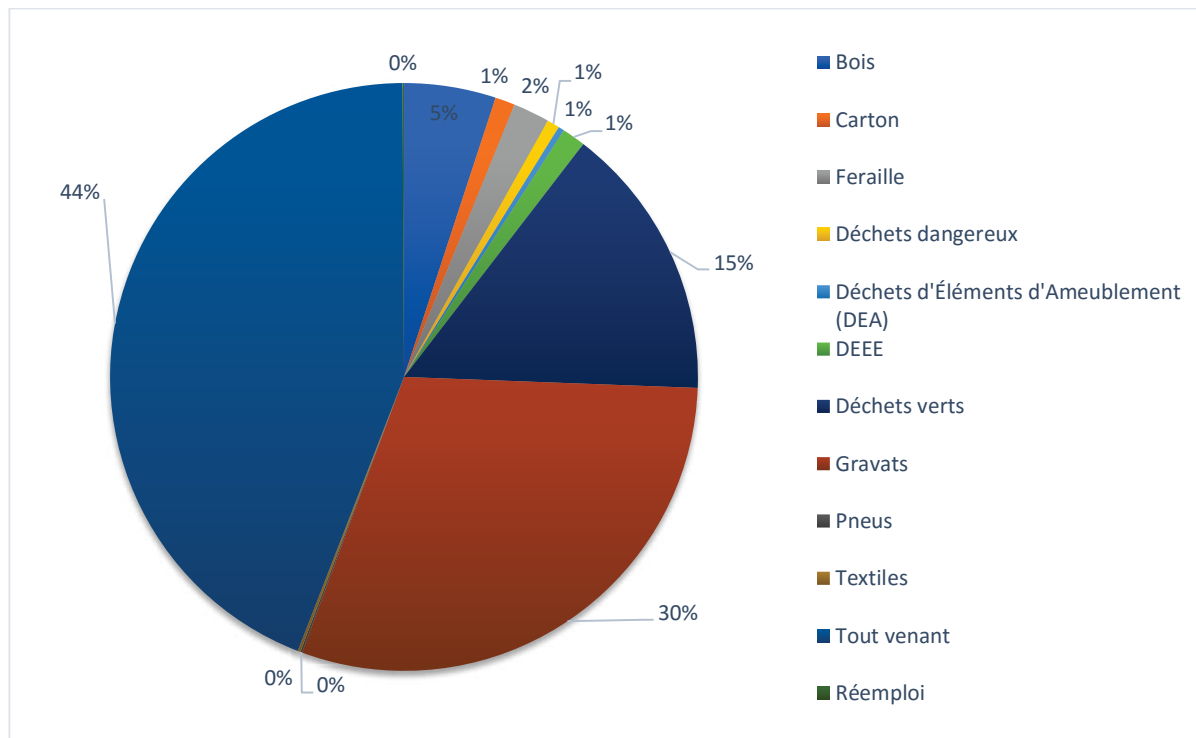
<sup>1</sup> Uniquement sur les déchèteries d'Achères et de Conflans-Sainte-Honorine

<sup>2</sup> Uniquement sur la déchèterie de Mantes-la-Jolie

NS : Non significatif

### Tonnages par flux, toutes déchèteries confondues

Le graphique qui suit représente la part de chacun de ces flux pour 2016.



Part des flux collectés en déchèteries en 2016, par nature

Les principaux flux collectés sont :

- Le tout-venant (44 %),
- Les gravats (30 %),
- Les déchets verts (15 %),
- Le bois (5 %),
- La ferraille (2 %),

Les autres flux représentent des parts inférieures ou égales à 1 %.

#### **4.5.6 Les encombrants**

La progression du tonnage d'encombrants collectés en porte à porte (+21,07%), est à nuancer, en raison de données incomplètes pour 2015, minorant ainsi le tonnage en année N-1. Il représente 9 368 t pour 2016.

### ***4.6 Filières à Responsabilité Élargie du Producteur : filières REP***

A l'échelle nationale, certaines filières de producteurs de déchets sont organisées pour mettre en œuvre la responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de leurs produits (principe du « pollueur-payeur »). Des éco-organismes ont été créés pour assumer ces responsabilités. Le Code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour certains types de déchets. Celle-ci est acquittée par les opérateurs responsables de la mise sur le marché des produits et destinée aux communes, EPCI ou syndicats mixtes ayant la charge de la gestion du service public des déchets ou servant à financer directement le traitement de ces déchets. Les producteurs soumis à une filière REP ont en effet la possibilité de mettre en place un système individuel de collecte et de traitement, ou de transférer leur responsabilité à un éco-organisme auquel ils versent une contribution financière.

La CU GPS&O et/ou les syndicats déchets conventionnent avec des éco-organismes afin de pouvoir bénéficier de ces filières. On peut citer Ecologic pour les D3E, Recylum pour les lampes, écomobilier pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), Corepile et Screlec pour les piles et accumulateurs, EcoDDS pour les produits dangereux, Eco-TLC pour les textiles, Eco-emballages pour les emballages ménagers.



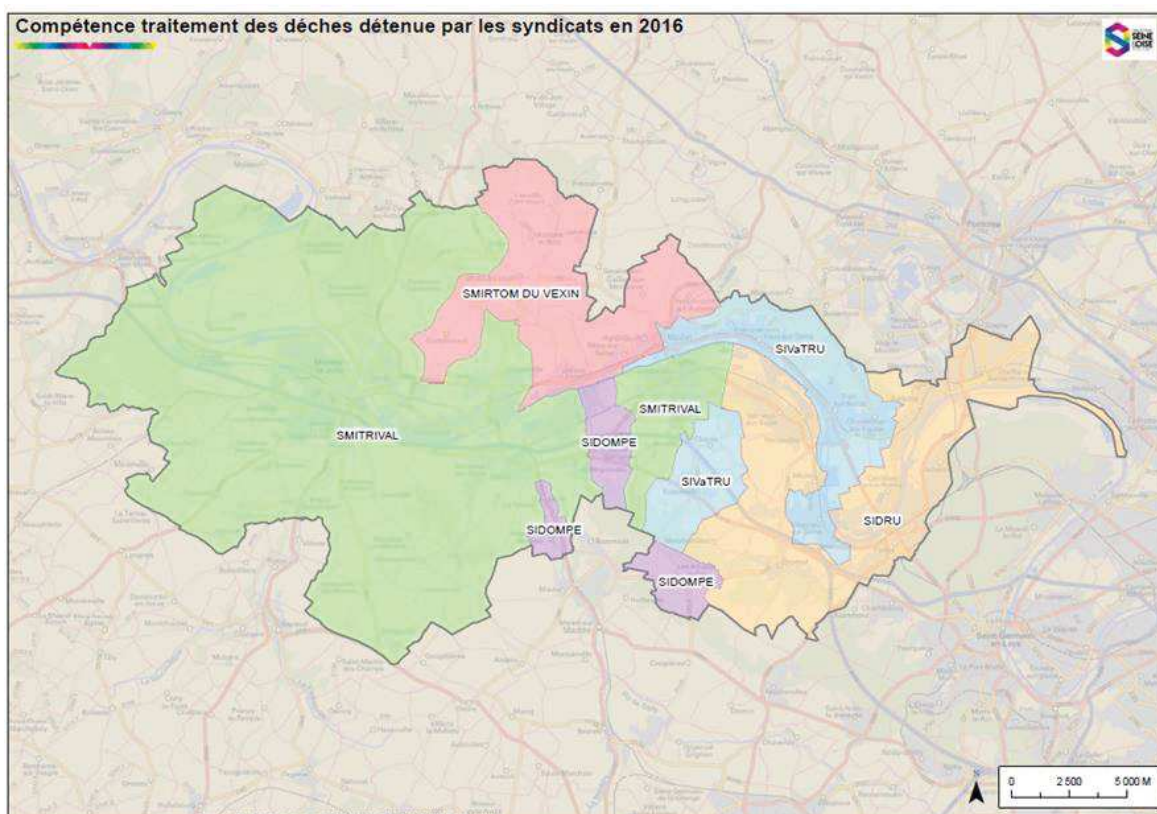
# 5 INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT DES DECHETS

## 5.1 L'organisation de la compétence traitement

La création de la CU GPS&O a entraîné le retrait automatique des syndicats en charge du traitement. La poursuite des prestations s'est opérée via des conventions de gestion transitoire entre la CU GPS&O et les syndicats, afin d'assurer la continuité de service.

En 2016, c'est donc la totalité de la compétence traitement qui est exercée par des syndicats, pour le compte de la communauté urbaine, via conventions de gestion transitoires. Ces syndicats sont au nombre de 5 :

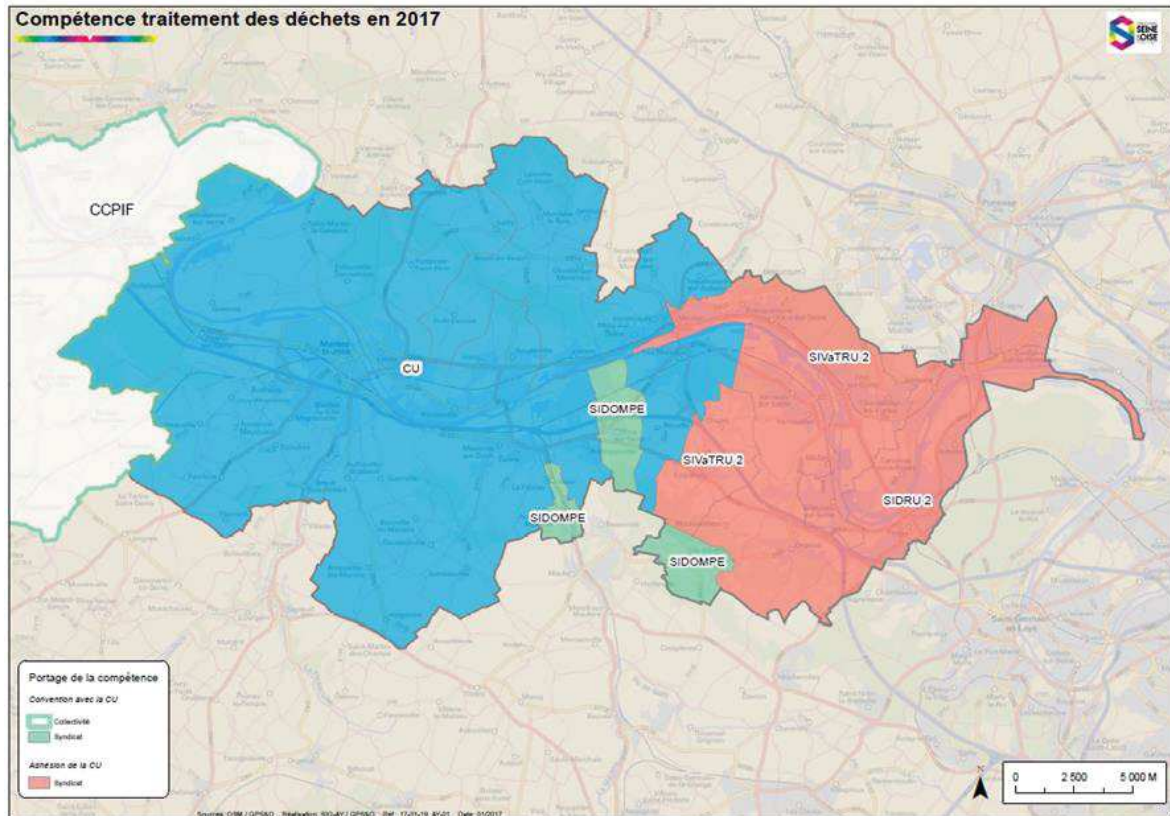
- Le SMITRIVAL,
- Le SMIRTOM du Vexin,
- Le SIDOMPE,
- Le SIVaTRU,
- Le SIDRU.



Exercice de la compétence collecte en 2016 (syndicats via convention)

Pour 2017, l'évolution de la compétence traitement doit conduire à l'exercice :

- En direct par la CU, sur le périmètre de l'ex SMITRIVAL, sur le périmètre du SMIRTOM du Vexin appartenant à la CU GPS&O et par convention avec le SIDOMPE,
- Par adhésion à deux syndicats de périmètre supérieur à la CU, le SIDRU (« SIDRU2 ») et le SIVaTRU recréé (« SIVaTRU2 »).



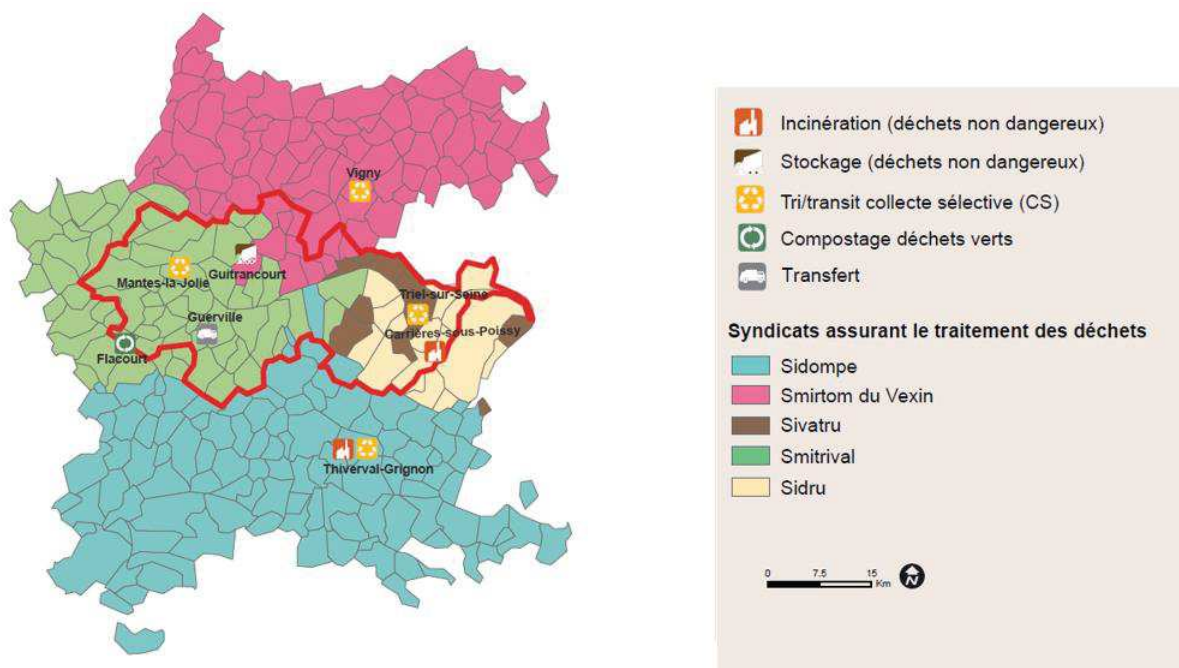
*Perspective d'évolution de la compétence traitement pour 2017*

## 5.2 Le traitement des déchets : les installations et exutoires

### LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Le territoire de la CU GPS&O compte plusieurs installations majeures de traitement, parmi lesquelles le centre de transfert de Guerville, la plate-forme de stockage de Guitrancourt, l'unité d'incinération Azalys de Carrières-sous-Poissy (SIDRU) ou encore le centre de tri des collectes sélectives de Triel-sur-Seine (SIVaTRU).

Des installations situées en dehors du territoire sont également utilisées, comme l'unité d'incinération de Thiverval-Grignon (CNIM-SIDOMPE) ou les Centres de tri de Vigny (SMIRTOM du Vexin) et de Thiverval-Grignon (SIDOMPE).



Les installations de traitement des déchets

## EXUTOIRES DES MATERIAUX TRIÉS

Le tableau ci-dessous présente les principaux exutoires de traitement des déchets, par flux, pour la CU GPS&O :

Type de déchets	Unité de traitement
<b>OM</b>	Unité d'incinération AZALYS de Carrière-sous-Poissy (78) Unité d'incinération SAREN de Sarcelles (95) Unité d'incinération Auror'Environnement de Saint-Ouen-L'Aumône (95) Unité d'incinération du CNIM de Thiverval-Grignon (78) Plateforme Broyage REP pour incinération à Bouqueval (95)
<b>EMB, Verre et Papier</b>	Centre de tri GENERIS de Triel-sur-Seine (78) Plateforme de stockage SOTREMA de Rosny-sur-Seine (78) Centre de tri de Thiverval-Grignon (78) Centre de tri de Vigny (95)
<b>JMR</b>	Centre de tri Aptima à Mantes-la-Jolie (78) Centre de tri GENERIS à Triel-sur-Seine (78)
<b>Déchets verts</b>	Plateforme de compostage SEPUR C2RT à Thiverval-Grignon (78) Plateforme de compostage VERT COMPOST à Epiais-Rhus (95) Plateforme de compostage DUPILLE à Flacourt (78) Centre de tri GENERIS à Triel-sur-Seine (78)
<b>Déchets verts déchèterie</b>	Plateforme de compostage SEPUR C2RT à Thiverval-Grignon (78) Plateforme de compostage SEV à Montesson (78) Plateforme de compostage DUPILLE à Flacourt (78)
<b>Encombrants</b>	Centre de tri picheta de Pierrelaye (95) Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 - Société EMTA à Guitrancourt (78) Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 à Thiverval-Grignon (78) Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 - PAPREC à Gennevilliers (92) Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 à Breuil-en-Vexin(78)
<b>Encombrants déchèterie</b>	Unité d'incinération AZALYS de Carrière-sous-Poissy (78) Centre de Stockage des Déchets Ultimes - SITA à Liancourt (60) Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - Société ETMA à Issou (78) Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 - Société EMTA à Guitrancourt (78) Centre de tri de Pierrefitte (93) Centre de tri de Thiverval-Grignon (78)
<b>Déchets dangereux</b>	Société TRIADIS à Etampes (91)
<b>Déchets dangereux déchèterie</b>	Société Garniet & Fils et Ecorec à Sarcelles (93) SITA REKEM à Gennevilliers (92) Centre de regroupement CHIMIREC (93) Société SEVIA à Gennevilliers (92) SARP industrie (78)
<b>Gravats déchèterie</b>	Centre de stockage de classe 3 de Guerville (78) Société ECT à Achères (78) et Triel-sur-Seine (78) Société EMTA à Guitrancourt (78) Centre de tri de Thiverval-Grignon (78)
<b>DEEE</b>	Centre de tri Aptima de Mantes-la-Jolie (78) Centre de tri Triade Electronic-Gonesse (95)
<b>Textiles</b>	Centre de tri Le Relais-Chanteloup les Vignes (78)
<b>Carton</b>	SITA à Porcheville (78) Société ERGER à Bernes-sur-Oise Sociétés EEMIN, LEYDIER, EUROPAC Centre de tri de Thiverval-Grignon (78)
<b>Ferrailles</b>	Société COLSON Recyclage à Argenteuil (92) Société Speedmetal à Villeron (95) Derichbourg à Gennevilliers (92)
<b>Bois</b>	Société SEV à Montesson (78) Société CDIF à Pierrefitte (93)

### Les exutoires de la CU GPS&O

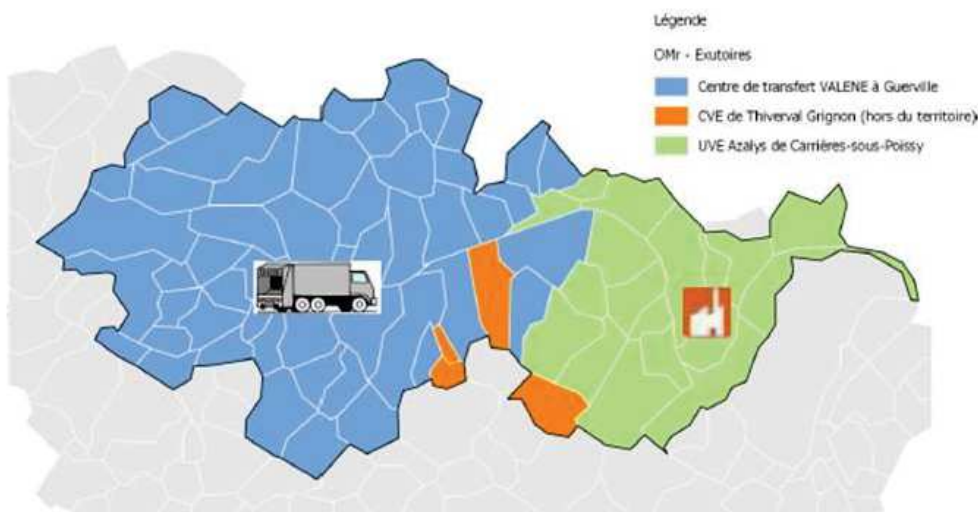
Ces exutoires sont nombreux, compte tenu, de l'importance du territoire, de l'héritage des anciens EPCI, et des adhésions aux différents syndicats de traitement.

Parmi les principaux exutoires, on peut citer :

- Les unités d'incinération : Azalys (Carrières-sous-Poissy, SIDRU), CNIM (Thiverval-Grignon, SIDOMPE), SAREN (Sarcelles), Saint-Ouen-l'Aumône (CGECP), pour les ordures ménagères,
- Les centres de tri : Generis (Triel-sur-Seine), Thiverval-Grignon, pour les emballages ménagers recyclables. 2016 constitue la dernière année complète de fonctionnement du centre de tri de Vigny.

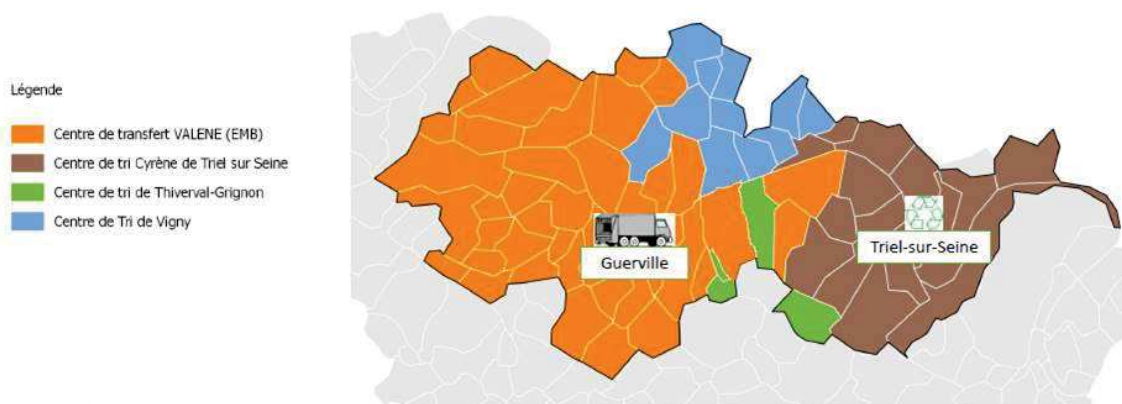
Les 2 cartes ci-dessous présentent les exutoires par commune, pour les flux OMR, d'une part et la collecte sélective d'autre part.

#### Exutoires des Ordures Ménagères Résiduelles



#### Les exutoires de traitement des OMR

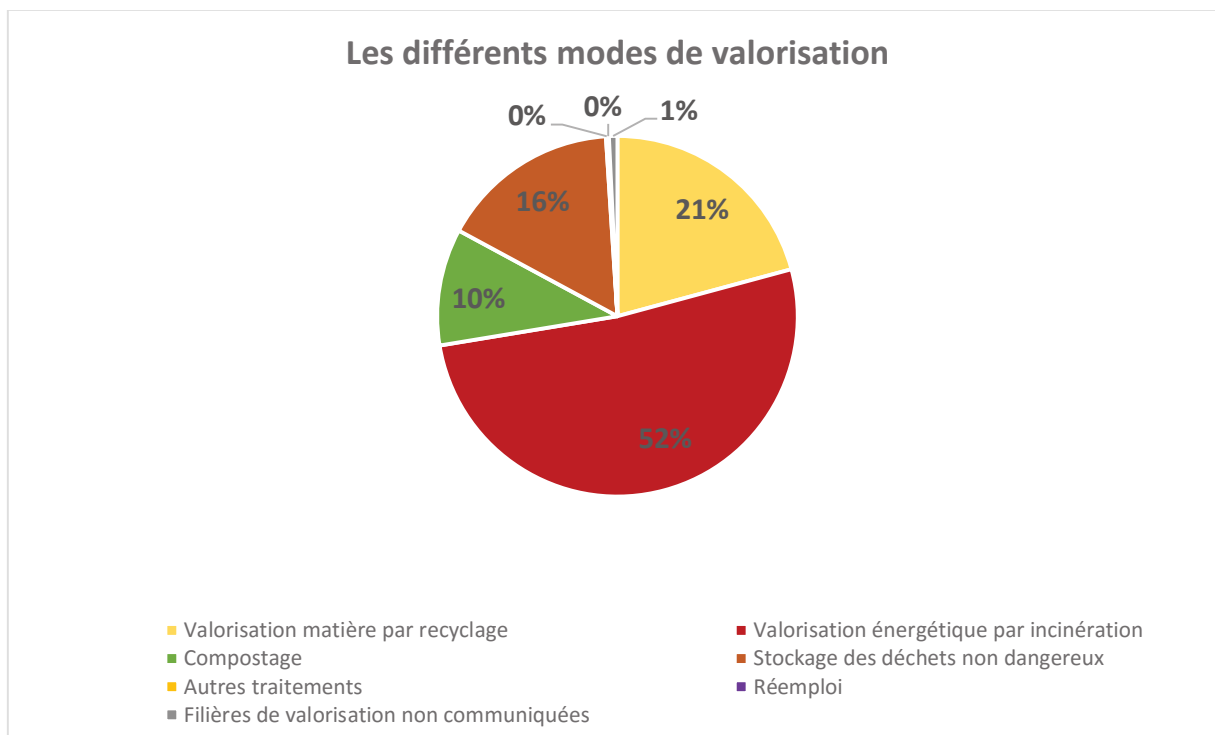
#### Exutoires de la Collecte Sélective



#### Les exutoires de traitement de la collecte sélective

### 5.3 Les différents modes de valorisation

Le graphique ci-dessous représente la part de chaque mode de valorisation dans le traitement des déchets de la CU GPS&O.



Part des différents modes de valorisation en 2016

La valorisation énergétique par incinération représente le premier mode de valorisation (52 % des tonnages traités), suivi du recyclage (21 %), du stockage des déchets non dangereux (16 %) et du compostage (10 %), les autres modes n'intervenant que de manière marginale. Le réemploi qui représente un peu moins de 1 % de la valorisation aura probablement tendance à progresser, sous l'effet des objectifs réglementaires et de l'évolution des modes de consommation.

## 6 LES INDICATEURS FINANCIERS

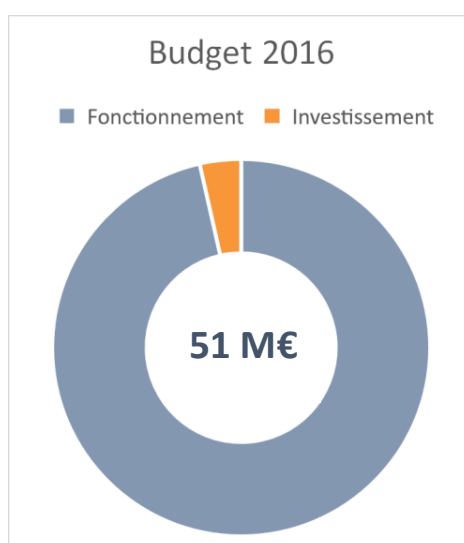
### 6.1 Le Compte administratif 2016

Le budget réalisé en 2016 se monte à 51 millions d'euros, soit un coût moyen annuel par habitant de 125 €.

Ce coût se répartit en trois postes :

- ✓ La précollecte (mise à disposition de bacs roulants, de points d'apports volontaires aériens et enterrés, composteurs, ...), pour 4%,
- ✓ La collecte pour 49%,
- ✓ Le traitement de ces déchets pour 47%.

1 795 130,15 € en investissement – 49 178 493,52 € en fonctionnement



*Source : CA CU GPS&O 2016*

Le produit de la TEOM perçu par la CU GPS&O sur 2016 se monte à 37 910 750 €, soit 92,57 € par habitant (population de référence 409 552 habitants).

L'ensemble du Compte administratif 2016 a été approuvé au cours du Conseil communautaire du 29 juin 2017 et est consultable selon les dispositions légales en vigueur.

## 6.2 Principaux éléments financiers présentés par les déléguaires

Ces données sont fournies par les déléguaires dans leur rapport annuel 2016.

### 1) Délégation de service public VALENE

La CU GPS&O a versé, pour l'exercice 2016, à VALENE 4 647 662 € HT au titre du traitement des ordures ménagères et 1 354 885 € HT au titre des emballages ménagers recyclables soit un total de 6 002 547 € HT.

DSP VALENE	MONTANT HT 2014	MONTANT HT 2015	MONTANT HT 2016	Evolution 2015-2016
Charges d'exploitation	26 058 866 €	11 694 428 €	9 298 441 €	-20%
Produits d'exploitation	11 095 875 €	7 305 645 €	7 829 249 €	7%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 14 962 991 €</b>	<b>- 4 388 783 €</b>	<b>- 1 469 192 €</b>	<b>-67%</b>

#### Comptes d'exploitation 2014, 2015 et 2016 de la DSP VALENE

Le résultat net en 2016 (- 1 469 192 € HT) est négatif dans une moindre mesure par rapport aux exercices précédents, du fait de la négociation de l'avenant de résiliation anticipée et par conséquent de l'activité d'incinération :

- Augmentation des produits d'exploitation : augmentation des produits liés à la réception des déchets (+ 5 %).
- Diminution des charges d'exploitation : fin du versement de la redevance électrique, diminution des coûts salariaux, diminution des frais d'entretien.

### 2) Délégation de service public SOTREMA

En 2016, le résultat du compte d'exploitation de la SOTREMA est à nouveau négatif, à hauteur de 270 377 € HT et se décompose comme suit :



DSP SOTREMA	MONTANT HT 2014	MONTANT HT 2015	MONTANT HT 2016	Evolution 2015-2016
Charges d'exploitation	6 277 504 €	5 620 542 €	5 739 678 €	2%
Produits d'exploitation	5 887 218 €	5 526 448 €	5 469 301 €	-1%
<b>RESULTATS</b>	<b>- 390 286 €</b>	<b>- 94 094 €</b>	<b>- 270 377 €</b>	<b>187%</b>

Comptes d'exploitation 2014, 2015 et 2016 de la DSP SOTREMA

Ce résultat négatif s'explique notamment par les raisons suivantes :

- Produits : diminution des tonnages et rotations de bennes en déchèterie ; diminution des indices de révision ; diminution des contrats de redevance spéciale.
- Charges : augmentation des frais de personnel sur la partie collecte ; dotation aux amortissements en augmentation constante du fait de la mise en place de bornes d'apport volontaire et de bacs.

Au titre de la DSP, la collectivité a versé 5 071 566 € HT à la SOTREMA soit une diminution de 1 % par rapport à 2015.

# CONCLUSION

L'année 2016 constitue la première année d'exercice de la CU GPS&O, créée au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année. Elle aura été consacrée à la structuration des équipes de la Direction de la Maîtrise des déchets, la reprise en gestion de l'exécution des marchés, contrats et conventions divers et l'exercice des compétences collecte et traitement, pour partie déléguées par convention à des syndicats.

L'ensemble des activités de collecte, encore pour partie exercées par des syndicats, via conventions de gestion transitoires, ayant été reprises en gestion par la CU GPS&O au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le prochain rapport annuel portera sur l'ensemble du périmètre de la compétence collecte. L'année 2017 verra s'étoffer les outils de communication, s'amorcer la politique de prévention des déchets, se finaliser le travail de réflexion sur le schéma directeur de la filière déchets et se bâtir la stratégie de renouvellement des marchés qui arrivent à échéance ; avec le souci constant d'améliorer la qualité du service rendu et d'optimiser son coût.